

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 565-5**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire, tenue le 10 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement 565-5 intitulé : « **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 565 SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX** »

QUE ce règlement est actuellement déposé sur le site internet et au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 11 janvier 2022.

M^e Lydia Laquerre
Greffière
